TRANSPORT ET UTILISATION VÉHICULE PARTAGÉ

Toute personne autorisée à fréquenter un des campus de l'UQTR doit suivre les directives et mesures de sécurité mises en place.

TRANSPORT

Prévoir l'utilisation d'**un véhicule par personne** ou lorsqu'impossible, réduire au maximum le nombre d'occupants.

Si plusieurs personnes sont présentes dans le véhicule :

- le port du masque de procédure est obligatoire;
- privilégiez les **équipes stables** pour éviter la multiplication des interactions;
- Aérer l'habitacle le plus souvent possible et ne pas mettre la ventilation en mode recirculation d'air.
- La prise de nourriture dans les moyens de transport est INTERDITE.

DÉSINFECTION DU VÉHICULE PARTAGÉ

Lorsqu'un **véhicule de l'Université est utilisé par plus d'un employé**, le véhicule doit être décontaminé après chaque utilisation :

- Se laver les mains avec un désinfectant à base d'alcool ou avec de l'eau et du savon.
- Porter les équipements de protection individuelle recommandés par le fabriquant du produit de désinfection (gants, lunettes de sécurité).
- Utiliser un produit désinfectant et non nettoyant. Consulter la liste de Santé Canada pour connaître les désinfectants recommandés dans le cadre de la pandémie du COVID-19. Si vous transvidez le désinfectant dans une bouteille, n'oubliez pas de coller une étiquette SIMDUT (contacter la gmd@uqtr.ca pour plus d'information).
- Nettoyer toutes les surfaces susceptibles d'avoir été touché par vous :
  - Poignée de porte intérieure et extérieure;
  - Volant;
  - Levier du clignotant;
  - Clés;
  - Rétroviseur, etc.